

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DIRECTION DES STRATEGIES, DE LA COOPERATION ET DU SUIVI EVALUATION

Unité de Coordination du Projet PATAM (UCP)

Avis de Manifestation d'Intérêt

Numéro : N° 01 /PI/PATAM/MASA/2025

Services de Consultant : Services de consultant pour le renforcement des capacités de 14 formateurs / formatrices du Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR) dans le domaine de la planification des campagnes agricoles et de celui du montage et de la gestion des activités génératrices de revenus

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

L'Etat Mauritanien a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) pour mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM) et envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat portant sur la prestation susvisée.

Les services prévus au titre de ce contrat consistent essentiellement à :

- Organiser dans les locaux du CFPR à Boghé deux sessions de formation dans des périodes différentes ne dépassant pas 5 jours ouvrables chacune, l'une sur la planification des campagnes agricoles et l'autre sur le montage et la gestion des AGRs ;
- Dispenser des cours théoriques et pratiques au cours des deux sessions ;
- Assurer un bon transfert des connaissances dans les deux thématiques précitées
- Organiser des séances d'encadrement et de suivi durant la période des sessions de formation ;
- Elaborer un rapport pour chaque session de formation.
- Remettre à chaque participant une version papier des supports de la formation dispensée (communications, exposés des formateurs).

La durée prévisionnelle d'exécution de cette prestation est de dix (10) jours ouvrables à raison de cinq (05) jours ouvrables pour chacune des deux (02) sessions de formation.

L'Unité de Coordination du projet PATAM, invite les Consultants (bureaux) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc...).

Les candidats doivent prouver qu'ils ont les expériences générales et spécifiques demandées au moyen d'attestations de bonne fin délivrées par les Clients. Les expériences non accompagnées par lesdites attestations ne seront pas prises en considération.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Document de Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque en date d'Octobre 2015 « **Document de Politique** » disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au jeudi, de 9h 00 mn à 14 h 00 mn et le vendredi de 9h à 11 h (heure locale).

Bureau de liaison du projet PATAM
Zone château d'eau 107 A Ksar - Nouakchott
Téléphone : (222) 46 55 11 11
E-Mail : maghoth@yahoo.fr

Les Manifestations d'Intérêt, rédigées en langue française doivent être déposées, à l'adresse ci-dessus au plus tard le **Lundi 24 / 02 / 2025 à 12H GMT** et porter la mention « Recrutement d'un Consultant pour la formation de formateurs / formatrices du CFPR ».

Le Coordinateur du PATAM
Mohamed Ahmed El Ghaouth JEYID

